

## CONSIGNES A RESPECTER

### Salles du Foyer Rural Description des locaux.

Les locaux mis à disposition des utilisateurs comprennent :

#### **1./ EN CAS DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE SEULE :**

Le sas d'entrée (accès handicapé ruelle de l'église)

- La grande salle du Foyer avec sa pièce annexe et son bar
- Les vestiaires avec son porte-manteau
- Les toilettes, et le couloir y conduisant.

Nota: la scène destinée aux spectacles est strictement interdite d'accès et son rideau restera fermé. Il est interdit d'utiliser ou de déplacer les décors, mobiliers et accessoires qui s'y trouvent.

L'association de théâtre « les agités du bocal » ainsi que la commune dégagent toute responsabilité en cas de survenue d'incidents, d'accidents ou dégradations commises, l'organisateur étant jugé seul responsable.

#### **2./ EN CAS DE LOCATION DE LA PETITE SALLE SEULE :**

- L'accès par l'arrière du bâtiment par 3 marches (pas d'accès handicapé )
- La petite salle du foyer rural et son local « office »
- Les toilettes, et le couloir y conduisant.

#### **à l'exclusion de tous les autres accès et locaux.**

#### Règles d'utilisation et de sécurité

Les locaux , matériels et équipements mis à disposition doivent être utilisés à bon escient et conformément à leur destination première.

Si l'usage d'équipements d'appoint ( Sonorisation, éclairage d'ambiance, petit électroménager etc....) est envisagée, leur installation doit rester provisoire et être conforme aux normes d'utilisation en vigueur ( La mise en place de multiprises est interdite.). La mairie dégagent toute responsabilité en cas d'utilisation de matériel de l'organisateur.

Les entrées et sorties des participants ne doivent pas avoir lieu par la rue du chemin neuf (ni par les sorties de secours) mais uniquement par les entrées tant de la petite que de la grande salle situées ruelle de l'église.

Les itinéraires et équipements de secours, préalablement reconnus par l'organisateur, doivent rester libre d'accès en permanence.

Les issues de secours doivent être déverrouillées et rester accessibles dès le début de la manifestation : Plans d'évacuation : 2 – Extincteurs : 2- Issues de secours :3

De même, l'espace situé au-dessus des marches donnant accès au bar et aux vestiaires doit rester libre.

L'organisateur doit faire respecter les interdictions de fumer dans les locaux.

Les installations de chauffage fonctionnent automatiquement. Aucune intervention d'aucune sorte ne doit être effectuée sur le dispositif de chauffage.

Un téléphone, permettant les appels extérieurs vers les services de secours et d'incendie est à disposition dans la petite salle annexe bar de la grande salle.

La confection et le réchauffage de repas sur place est formellement interdit. Seule la formule « buffet froid » ou le repas confectionné par un traiteur sont tolérés.

À l'issue de la manifestation, une fois les locaux vides, l'organisateur doit s'assurer de l'extinction de

toutes les lumières, et de la fermeture des robinets d'eau. Les rideaux des fenêtres doivent être fermés ainsi que toutes les portes , notamment celles donnant sur l'extérieur.

**Lors de l'état des lieux de sortie, un contrôle sera effectué en votre présence :**

**L'état sera jugé conforme si vous avez veillé à :**

- **Balayer le sol à l'aide du matériel mis à disposition (à l'exclusion des produits non fournis)**
- **Nettoyer et désinfecter les sanitaires**
- **Nettoyer l'office, les réfrigérateurs (office et petite salle annexe bar)**
- **Vider les poubelles et respecter le tri sélectif – Évacuer le verre dans les points d'apports volontaires**
- **Laisser l'environnement extérieur propre (sans mégot, cannette, verre...)**
- **Nettoyer les tables et chaises, les ranger par lot de 10.**
- **Fixer au mur toute décoration uniquement aux endroits prévus à cet effet par la présence de crochets de fixation.**

**En cas de problème technique ou de non restitution des clefs à l'heure, vous devez appeler le responsable de la salle :**

**En cas d'extrême urgence ou danger , vous pouvez joindre les adjoints dans l'ordre suivant**

**M. Cyril VACHON : 06.38.10.30.41**

**M.Patrick SCHWIRTZ : 07.80.38.54.15**

**M. Philippe WEMMERT : 06.22.31.14.33**

**SAMU : 15**

**POMPIERS 18**

**GENDARMERIE 17**

**DEFIBRILLATEUR : dans le couloir d'accès aux toilettes.**

**Mention manuscrite: Lu et approuvé – Pris connaissance –  
Date et signature.**